

RÈGLEMENT DU JEU Vestes pluie ROCKRIDER

1. Présentation de la société organisatrice

1.1 DECATHLON, Société Européenne, Immatriculée au RCS de Lille Métropole sous le numéro 306 138 900, dont le siège social se situe au 4 boulevard de Mons, BP 299, 59650 Villeneuve d'Ascq, ci-après désignée « la Société Organisatrice », organise un jeu concours sans obligation d'achat sur le site Facebook, intitulé « Vestes pluie» (ci-après désigné le Jeu), accessible à l'adresse Internet : <https://www.facebook.com/rockriderbikes> (ci-après désigné le Site).

La Société Organisatrice informe expressément les participants au Jeu que Facebook ne parraine pas le Jeu, ni ne gère le Jeu de quelque façon que ce soit.

1.2 Le Jeu est ouvert à toutes les personnes physiques majeures, résidant en France métropolitaine (y compris la Corse), à l'exclusion des salariés de la Société Organisatrice ainsi que des membres de leur famille.

1.3 La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement (ci-après le « Règlement ») dans son intégralité, des conditions d'utilisation du site www.facebook.fr ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux en vigueur en France.

Le simple fait de participer vaut reconnaissance de lecture et d'acceptation.

1.4 La Société Organisatrice ne saurait en aucun cas être tenue pour responsable de la participation d'une personne domiciliée dans un pays autre que la France.

2. Durée

Le Jeu est organisé du 21/11/2022 au 28/11/2022 à 10:00 (heure France métropolitaine).

La Société Organisatrice se réserve le droit de reporter, de modifier, d'annuler ou de renouveler le Jeu si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

3. Modalités de participation

La participation à ce Jeu est gratuite, sans obligation d'achat dans les conditions définies au présent et nécessite un « compte Facebook ».

Il n'est accepté qu'une seule participation par personne (même nom, même adresse). Cependant plusieurs inscriptions par foyer sont acceptées.

Si un participant ne respecte pas le présent Règlement, il ne pourra en aucun cas réclamer le lot dans l'hypothèse où il aurait gagné.

4. Principes du Jeu

Le Jeu est accessible sur la page suivante : <https://www.facebook.com/rockriderbikes>

Pour jouer le participant doit :

1. Se connecter sur le Site
2. Lire le Règlement du Jeu,
3. Jouer au jeu dont le lien est accessible depuis le Site,
4. La participation au Jeu vaudra acceptation du présent Règlement

5. Les gagnants sont ensuite tirés au sort, avant d'être recontactés dans les conditions de l'article 6 du présent règlement

Ainsi, il y aura 6 gagnant(s) au présent Jeu.

Trois (3) lots seront attribués aux joueurs ayant réalisé les meilleurs scores au jeu.

Trois (3) lots seront attribués à trois participants tirés au sort parmi les participants autres que ceux ayant réalisé les trois meilleurs scores.

5. Le(s) lot(s)

La Société Organisatrice a doté le Jeu de 6 lot(s) :

- 2 VESTES VELO VTT ALL MOUNTAIN IMPERMÉABLE d'une valeur de 90€ (prix unitaire)
- 2 COUPES PLUIE VELO VTT ST 700 d'une valeur de 60€ (prix unitaire)
- 2 VESTES VTT XC HOMME d'une valeur de 45€ (prix unitaire)
-

Le gagnant peut choisir la taille qu'il souhaite, allant de la taille S à la taille 2XL, dans la limite des stocks disponibles.

6. Attribution des lots

Le(s) gagnant(s) sera/seront informé(s) de son/leur gain par tout moyen, tel que l'envoi d'un email, indiquant notamment les modalités pratiques d'obtention du lot. Chaque gagnant devra éventuellement fournir à la Société Organisatrice des informations complémentaires sur son identité et sur son adresse.

Chaque lot sera remis par la Société Organisatrice dans un délai estimé de huit (8) semaines à compter de la désignation du gagnant. Le lot ne peut être échangé contre d'autres lots, ni contre des espèces, ni contre tout autre bien ou service. La Société Organisatrice se réserve toutefois la possibilité de remplacer le lot offert par un prix de valeur équivalente ou supérieure, notamment mais sans que cela ne soit exhaustif, en cas de rupture de stock du lot initialement prévu ou de tout autre événement imprévisible, irrésistible et extérieur qui rendrait impossible la délivrance du lot prévu dans des délais raisonnables.

En cas de renonciation expresse d'un gagnant à bénéficier de son lot, celui-ci sera conservé par la Société Organisatrice et pourra être utilisé dans le cadre d'une opération ultérieure. En cas de retour à la Société Organisatrice de l'e-mail informant le gagnant ou sans réponse de sa part dans un délai de huit (8) jours à partir de la confirmation du gain, le gagnant perd le bénéfice de son lot, sans que la responsabilité de la Société Organisatrice ne puisse être engagée. Le cas échéant, un nouveau tirage au sort pourra être effectué afin de désigner un nouveau gagnant.

La valeur indiquée pour le lot correspond au prix TTC estimé à la date de rédaction du règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable pour tous les incidents/accidents pouvant survenir à l'occasion de l'utilisation du lot.

Avant la remise de son lot, le gagnant devra remplir les conditions définies dans le Règlement et justifier de son identité.

Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées de leurs propriétaires respectifs.

7. Limitation de responsabilité

7.1. La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le Jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation, et/ou de reporter toute date annoncée.

Toute modification du Règlement entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout participant sera réputé l'avoir acceptée du simple fait de sa participation au jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

Toute modification du présent règlement donnera lieu à la publication de sa nouvelle version selon les mêmes modalités que celles initialement choisies par la Société Organisatrice. Le nouvelle version du règlement entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout participant sera réputé l'avoir acceptée du simple fait de sa participation au jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

7.2. La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination du gagnant. Sera notamment considéré comme fraude le fait pour un participant de s'inscrire puis de participer au Jeu sous un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes. Toute fraude entraîne l'élimination du participant.

La Société Organisatrice se réserve, dans cette hypothèse, la faculté d'écarter de plein droit toute participation émanant d'un fraudeur, sans que celui-ci ne puisse revendiquer quoi que ce soit.

La Société Organisatrice se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises.

7.3. La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence, la Société Organisatrice ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

- du contenu des services consultés sur le Site et, de manière générale, de toutes informations et/ou données diffusées sur les services consultés sur le Site
- de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet
- de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Jeu
- de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication
- de perte de tout courrier électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée
- des problèmes d'acheminement
- du fonctionnement de tout logiciel
- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique
- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant
- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un participant.

Il est précisé que la Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au Site. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au Site et la participation au Jeu se fait sous leur entière responsabilité.

7.4 En participant au Jeu, chaque participant s'engage à ne pas poster de contenu de nature à porter atteinte aux bonnes mœurs, au respect de la dignité humaine, aux valeurs du réseau DECATHLON SE (anciennement réseau OXYLANE), à la protection des mineurs et de leur image et au respect de toute réglementation applicable à l'ordre public.

A ce titre, les contributions suivantes seront systématiquement refusés : contenu à caractère vulgaire, diffamatoire, injurieux, obscène, raciale ou xénophobe, pornographiques, illégal ou susceptible de l'être, incitant à la consommation d'alcool, de tabac ou plus largement tout élément qui serait considéré comme étant contraire à la morale et/ou au droit.

De manière générale, la Société Organisatrice se réserve le droit d'invalider la participation au présent jeu ou le gain, sans avertissement préalable, de tout participant diffusant une contribution ne respectant pas les dispositions du présent règlement ou en cas de comportement incompatible avec le présent règlement (ex : triche).

8. Convention de preuve

Il est convenu que, excepté dans le cas d'erreur manifeste, la Société Organisatrice pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tels que des rapports de suivi ou autres états) de nature ou sous formats ou supports informatiques ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par la Société Organisatrice, notamment dans ses systèmes d'information.

Les participants s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante des éléments de nature ou sous formats ou supports informatiques ou électroniques précités, sur le fondement de quelque disposition légale que ce soit et qui spécifierait que certains documents doivent être écrits ou signés par les parties pour constituer une preuve.

Ainsi, les éléments considérés constituent des preuves et, s'ils sont produits comme moyens de preuve par la Société Organisatrice dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

En cas d'affichage d'un écran du Jeu indiquant le gain d'un lot, un code crypté unique et personnel sera affiché sur l'écran. Il permettra à la Société Organisatrice de contrôler le lien entre l'écran et le Participant.

9. Données personnelles

- Participation au Jeu

Vous participez à un Jeu organisé par le Site. En termes juridiques cela s'appelle un contrat. Pour participer à ce Jeu il vous sera nécessaire de communiquer certaines données personnelles que nous avons besoin de traiter pour vous avertir en cas de gain. Votre participation à notre Jeu n'entraîne aucune prise de décision, relative aux données à caractère personnel, entièrement automatisée de notre part. Vos données personnelles restent à l'intérieur de l'UE, où nous mettons tout en œuvre pour les protéger en respectant la réglementation européenne. Le destinataire de vos données est Decathlon France. Le responsable de traitement de vos données est DECATHLON SE, 4 Boulevard de Mons 59650 Villeneuve d'Ascq.

Vous pouvez consulter et rectifier vos données personnelles. Sous certaines conditions, vous pouvez aussi demander à ce que vos données soient transférées à une autre entité que DECATHLON. Il vous suffit d'envoyer un email à cette adresse : VosDonneesPersonnelles@decathlon.com. Vous pourrez également avoir plus d'informations sur votre site decathlon.com et sur la page données personnelles.

- Le marketing direct ou encore les offres adaptées à votre pratique

Nous traitons les données qui permettent la gestion du marketing direct : votre nom, prénom, e-mail, adresse postale, historique d'achat, sport pratiqué, historique de navigation. Le traitement de vos données personnelles est mis en œuvre uniquement après le recueil de votre consentement. Les données que vous nous confiez sont traitées par DECATHLON SA, 4 boulevard de Mons à Villeneuve d'Ascq, 59650. Vos données sont destinées à notre direction marketing, notre direction commerciale et notre direction Informatique.

Dans le cadre de la gestion du marketing direct, nous pouvons effectuer un profilage ou une prise de décision, qui ne peuvent se faire de manière entièrement automatisée. Cette opération s'effectue seulement après votre consentement. Vos données sont destinées à notre direction marketing, notre direction commerciale et notre direction Informatique. Chez DECATHLON, nous mettons tout en œuvre pour protéger vos données personnelles en suivant la réglementation européenne. Vos données sont stockées sur des serveurs. Dans ce cadre, elles peuvent faire l'objet de transferts en dehors de l'Union Européenne.

Vos données seront supprimées 3 ans après le dernier contact.

10. Loi applicable et interprétation

Le présent jeu est exclusivement régi par la loi française notamment pour tout litige qui viendrait à naître du fait du Jeu objet du présent ou qui serait directement ou indirectement lié à celui-ci. Toute question d'application ou d'interprétation du Règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée dans le respect de la législation française.

11. Consultation du règlement

Le règlement est disponible sur l'interface/la page permettant de participer au présent Jeu.

Le Règlement complet sera également adressé par courrier simple, à titre gratuit, à toute personne, sur simple demande adressée à :

DECATHLON ROCKRIDER
Service communication
Jeu «Vestes pluie ROCKRIDER»
4 rue du professeur Langevin
59000 Lille

Le timbre sera remboursé sur la base du tarif lent « lettre » en vigueur, sur simple demande accompagnant la demande du Règlement.

Il ne sera répondu à aucune demande orale concernant le Jeu.